



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ECOLE MATERNELLE Jacques-Yves Cousteau

Rentrée scolaire 2022-2023

du 25 avril au 8 mai 2022

Les inscriptions scolaires se feront par voie dématérialisée du 25 avril au 8 mai 2022. Il conviendra de remplir le formulaire ci-joint et de scanner les pièces justificatives.

Une fois rempli, le **dossier complet** (fiche d'inscription et documents justificatifs) est à renvoyer par mail à :

l.juan@sarry-champagne.net ou n.deroche@sarry-champagne.net

ou à déposer sous format papier dans la boîte aux lettres de la mairie.

Si vous ne pouvez pas obtenir et/ou imprimer les documents par internet, vous pouvez téléphoner à la mairie et demander une version papier qui vous sera alors remise en mairie aux heures d'ouverture au public.

Téléphone : 03 26 65 87 02

Les inscriptions scolaires obligatoires :

- Si mon enfant entre en maternelle à partir de 3 ans (né en 2019).
- Si mon enfant arrive nouvellement dans la commune quelque soit sa classe.

Suite à l'inscription, il appartiendra aux parents de prendre contact avec Madame DESCHAMPS, la directrice soit :

- En appelant le : 09 60 41 78 34 (8h30-11h55 et 13h30-16h25)
- Ou bien en envoyant un mail à : ce.0511451A@ac-reims.fr

Les inscriptions périscolaires garderies et cantine se feront en ligne mi-juillet jusqu'au 15 août 2022 par le biais du site de la mairie : www.sarry-champagne.net.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2022-2023

Votre Enfant

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

- Ecole Maternelle - classe

Représentant Légal 1 : Mère - Père - Tuteur

nom et prénom

☎ Portable

Adresse complète :
.....
.....

Profession :

courriel :

Situation familiale : Seule - Mariée - Veuve - Divorcée - Vie Maritale

Représentant Légal 2 : Mère - Père - Tuteur

nom et prénom

☎ Portable

Adresse complète :
.....
.....

Profession :

courriel :

Situation familiale : Seule - Mariée - Veuve - Divorcée - Vie Maritale

Fait à, le

Signature

Pièces à fournir :

- photocopie du livret de famille
- justificatif de domicile
- carnet de santé -page des vaccinations -
- en cas de divorce, séparation : photocopie du jugement du tribunal ou s'il n'y a pas de jugement attestation d'autorisation des 2 parents avec photocopie de la carte d'identité